



SÉJOUR JEUNESSE

# CRIEL SUR MER

11-15 ANS

DU 15 AU 18 JUILLET 2019

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Tél. domicile ou portable (impératif) : .....

Téléphone travail : .....

N° Famille : .....

Quotient Familial 2018 : .....

Nom et Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté en 2018/2019
.....	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	.....	.....
.....	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	.....	.....

Date : .....

Signature des responsables légaux (obligatoire) :

**A RETOURNER PAR COURRIER AVANT LE 28 JUIN 2019**  
**SERVICE JEUNESSE**

61, AVENUE NORMANDIE NIÉMEN - SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

**OU À RETOURNER PAR MAIL :**  
**service-jeunesse@sgdb91.com**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉ-INSCRIPTION

Le bulletin de pré-inscription est à déposer au service Jeunesse,  
au 61, avenue Normandie Niémen ou par mail :  
service-jeunesse@sgdb91.com avant le 28 juin 2019.

## CONFIRMATION DE SÉJOUR

L'inscription de votre enfant vous sera confirmée par courrier  
avec engagement de paiement joint.

## COÛT DU SÉJOUR (SELON QUOTIENT FAMILIAL)

COÛT DU SÉJOUR POUR LA VILLE : 213,76 €

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
Jusqu'à 443,11 (38%)	81,22 €
De 443,12 à 554,56 (40%)	85,50 €
De 554,57 à 679,19 (45%)	96,19 €
De 679,20 à 801,93 (55%)	117,59 €
De 801,94 à 986,34 (65%)	138,94 €
De 986,35 et plus (75%)	162,32 €

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de règlement vous seront précisées dans la confirmation d'inscription  
du séjour. Aucune facture ne sera établie avant le départ du séjour.

## MODES DE PAIEMENT

Chèque ou espèces

## ATTESTATION DE PAIEMENT

Une attestation pourra vous être adressée  
sur demande après versement du solde du séjour.

## CONVOCATION DE DÉPART

La convocation de départ vous sera envoyée après avoir soldé  
le montant dû pour le séjour de votre enfant par courrier.